

Publication de l'étude annuelle de l'ANFR portant sur plus de 3 000 mesures d'exposition du public aux ondes radioélectriques

Maisons-Alfort, le 8 avril 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie son étude annuelle portant sur l'analyse de plus de 3 000 mesures d'exposition du public aux ondes réalisées en 2019. Elle montre que les niveaux mesurés restent globalement faibles, avec un niveau d'exposition médian à 0,38 V/m tandis que 90 % des niveaux mesurés apparaissent inférieurs à 1,8 V/m. Pour mémoire, les valeurs limites réglementaires à ne pas dépasser sont comprises entre 28 V/m et 87 V/m selon les fréquences utilisées.

Cette étude porte sur l'ensemble des mesures réalisées en 2019, dans le cadre du dispositif national de surveillance de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques mis en place en 2014. Ce dispositif est ouvert à tous et permet de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques, aussi bien dans son lieu d'habitation que dans des lieux accessibles au public. 3 020 lieux ont fait l'objet de mesures dans la bande 100 kHz – 6 GHz en 2019 (hors campagnes nationales). On constate que le nombre de mesures demandées auprès de l'ANFR dans le cadre de ce dispositif est comparable aux années précédentes.

L'analyse des niveaux mesurés en 2019 montrent qu'ils restent globalement faibles : le niveau de champ médian est de 0,38 V/m, c'est-à-dire que la moitié des résultats obtenus sont inférieurs à cette valeur. On constate également que la légère hausse observée en 2018 (valeur médiane de 0,40 V/m) ne s'est pas confirmée en 2019. Par ailleurs, 90 % des niveaux mesurés sont inférieurs à 1,8 V/m. Les résultats sont légèrement plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural, et plus élevés en extérieur qu'en intérieur.

Dans plus de 60 % des cas, la téléphonie mobile constitue la principale source d'exposition. En milieu rural, cette tendance est toutefois moins marquée (33 % des cas), le niveau d'exposition se révélant souvent trop faible pour qu'il soit possible d'isoler une source significative (40 % des cas).

Pour plus d'information :

- [Rapport de mesures 2019](#)
- [La brochure sur le dispositif national de surveillance de l'exposition du public aux ondes](#)
- [Version anglaise du communiqué de presse](#)

Contact presse : Lou Paradis – 01.45.18.72.07 // presse@anfr.fr



facebook.com/agence
nationalesdesfréquences



twitter.com/
anfr



dailymotion.com/
anfr



flickr.com/
anfr



linkedin.com/
company/anfr